

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du mercredi 04 juin 2025

Délibération n° 20
DEL 2025/047

OBJET :

Tarifs des activités / Base de Nabeillou

Date de convocation : **28 mai 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 04 juin 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 6

M. MEHDI Saïd (pouvoir LEPINAY Marie-Christine)
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)
Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir HABERMEYER Olivier Bernard)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien)

Secrétaire de séance : Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule.

Résultat du vote : **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 3

Le Projet de Base de Loisirs autour du Lac de Nabeillou a été acté par délibération n°2023/019 du 23 février 2023.

Cet espace de verdure qui contribue à améliorer le cadre de vie des graulhétois propose des installations de loisirs gratuites, une programmation musicale gratuite mais aussi des activités de loisirs payantes tout au long de l'été.

Le pédalo, le canoë et la tyrolienne font l'objet d'une nouvelle tarification afin de rendre ces activités plus accessibles.

Monsieur le Maire souhaite aussi, que la Ville de Graulhet encourage et félicite les élèves qui participent à la battle de lecture en offrant une place gratuite par élève pour les activités canoë, tyrolienne et pédalo.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs sont votés par l'Assemblée délibérante.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2121-1 et suivant,

Vu la délibération n° 2023/019 traitant du Projet de Base de Loisirs autour du Lac de Nabeillou et renaturation du lac de Miquelou,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs des prestations ci-dessus,

Entendu l'exposé du Maire, le Maire propose que les activités susmentionnées soient proposées en libre accès à la population,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'AUTORISER le Maire à proposer que les activités susmentionnées soient proposées en libre accès à la population

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : Blaise AZNAR

Le secrétaire de séance : SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule



Déposée en Préfecture le : 18 JUIN 2025



Publiée le : 18 JUIN 2025